

## DOSSIERS DE SIEGES AVANT BOURRELETS REGLABLES

Page 1/7

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

### SOMMAIRE

|                                                                 |   |
|-----------------------------------------------------------------|---|
| 1. OBJET                                                        | 1 |
| 2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS                                     | 1 |
| 3. CONCEPTION                                                   | 1 |
| 4. CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES                              | 3 |
| 4.1. DÉMULTIPLICATION                                           | 3 |
| 4.2. EFFORTS SUR LES LEVIERS DE RÉGLAGE                         | 3 |
| 4.3. COUPLE SUR LA MOLETTE DE RÉGLAGE                           | 3 |
| 4.4. JEUX                                                       | 3 |
| 4.5. RIGIDITÉ                                                   | 3 |
| 5. ESSAIS D'ENDURANCE                                           | 4 |
| 5.1. CONDITIONS D'ESSAI                                         | 4 |
| 5.2. ENDURANCE DU MÉCANISME À COMMANDE PAR MOLETTE              | 4 |
| 5.3. ENDURANCE DE SIMULATION D'UTILISATION                      | 5 |
| 5.4. ENDURANCE DE SIMULATION DES ACCÉLÉRATIONS ET DÉCÉLÉRATIONS | 6 |
| 6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS                                 | 7 |
| 6.1. HISTORIQUE                                                 | 7 |
| 6.2. DOCUMENTS CITÉS                                            | 7 |
| 6.3. EQUIVALENT À :                                             | 7 |
| 6.4. CONFORME À :                                               | 7 |
| 6.5. MOTS CLEFS                                                 | 7 |

## 1.OBJET

Le présent cahier des charges complète le cahier des charges B29 1110 "ARMATURES DE SIEGES AVANT" en ce qui concerne les exigences relatives aux armatures de sièges avant comportant un dispositif permettant le réglage angulaire des bourrelets de dossier.

## 2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B29 1420.

**Nota :** Lorsque la référence du présent cahier des charges est citée, il n'y a pas lieu de mentionner le cahier des charges B29 1110.

## 3.CONCEPTION

Le réglage des bourrelets de dossier est assuré par un dispositif qui doit, sauf indications contraires, être soudé sur les structures de l'armature. La commande de réglage est manuelle ou bien assurée par un système motorisé ; elle peut se faire :

- soit par le basculement d'un levier,
- soit par la rotation d'une molette,
- soit par un contacteur électrique dans le cas d'un mécanisme motorisé.

|                                       |          |     |
|---------------------------------------|----------|-----|
| DOSSIERS DE SIEGES AVANT - BOURRELETS | B29 1420 | 2/7 |
|---------------------------------------|----------|-----|

**Butées :**

Le débattement angulaire des bourrelets de dossier doit être limité par des butées aux deux extrémités.

Elles devront être parfaitement synchronisées entre les deux côtés ou efficaces en priorité côté commande.

## 4. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

### 4.1. DEMULTIPLICATION

Les valeurs de démultiplication doivent être conformes aux valeurs précisées au plan fonctionnel.

### 4.2. EFFORTS SUR LES LEVIERS DE REGLAGE

L'effort de déverrouillage mesuré au milieu de la zone de préhension du levier, ailes non contraintes, doit être inférieur ou égal à 10 daN, sauf indications contraires portées au plan fonctionnel.

Lorsque les deux ailes réglables sont soumises à un effort de traction, précisé au plan fonctionnel, l'effort de verrouillage peut atteindre 20 daN sur toute la course et pour les deux sens de réglage.

### 4.3. COUPLE SUR LA MOLETTE DE REGLAGE

Le couple de manoeuvre mesuré sur la molette de réglage, ailes non contraintes, doit être inférieur ou égal à 0,2 daN.m sur toute la course de réglage.

Lorsque les deux ailes réglables sont soumises à un effort de traction, précisé au plan fonctionnel, l'effort de verrouillage peut atteindre 0,4 daN.m sur toute la course et pour les deux sens de réglage.

En cas d'effort exceptionnel, un couple de manoeuvre de 1 daN.m ne doit entraîner aucune dégradation du dispositif de réglage des bourrelets de dossier.

### 4.4. JEUX

Le jeu mesuré, à l'endroit de l'application d'un effort de  $\pm 3$  daN sur l'extrémité des ailes et quelle que soit la position de réglage, doit être inférieur ou égal à 2 mm.

### 4.5. RIGIDITE

La mesure de la rigidité est effectuée conformément aux deux essais ci-après, pour toute position de réglage.

#### 4.5.1. SIMULATION DES ENTREES ET SORTIES DE VEHICULE

Cet essai simule la charge sur le bourrelet de dossier côté extérieur, lors des entrées et des sorties de véhicule. Un effort de 50 daN est appliqué à la partie la plus avant de l'armature de bourrelet suivant la direction portée au plan fonctionnel.

La déformation élastique doit être inférieure ou égale à 6 mm au point d'application de l'effort. Aucune déformation permanente n'est admise.

#### 4.5.2. SIMULATION DES CONDITIONS DE ROULAGE (VIRAGES)

Un effort de 50 daN est appliqué à la partie la plus en avant de l'armature de bourrelet suivant la direction portée au plan fonctionnel. La déformation élastique doit être inférieure ou égale à 6 mm au point d'application de l'effort. Aucune déformation permanente n'est admise.